

N°35

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

Présents

BLANCHET Stéphane
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mérim
BACON Jean-François
MEKKI Chérifa
CHAUVEY Claude
DA SILVA Elodie
BASTARAUD Sébastien

YILDIZ Umit
MOULINNEUF Serge
BOITTE Gilles
VELTHUIS Asaïs
CEPRANI Eric
KOUYATE Hawa
CHERIGUENE Abdelouahab
PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 23h37)
WAVELET Manuel (jusqu'à 23h37)
GAUTHIER Raymond

CAMARA Mariama
LOUJAHDI Brahim
MOILIME Hassanata
BAILLON Jean-François
BRAHIM Marwa
CAMARA N'Na Fanta (jusqu'à 00h05)
GEFFROY Philippe (jusqu'à 00h05)
HAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h05)
CORDIN Olivier (jusqu'à 00h05)
SAKI Mireille
JOUS Sullivan

Excusés ayant donné procuration

BERNEX Brigitte
JACQUART Ludovic
ARAB Dalila
ROUSSEL Danièle
SELEMANI Ivetta
PRUNIER Gérald
LARDIC Stéphane
RATNATHURAI Ziromi
AGUIREBENGOA Carole
BOREL YERETAN Stéphanie
PERRAN Dominick
LIBERT Arnaud
ETIENNE Walnex
PEDRAZO Jennifer
WAVELET Manuel

donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à partir de 23h37 à
donne procuration à partir de 23h37 à

BACON Jean-François
BLANCHET Stéphane
LOUJAHDI Brahim
BAILLON Jean-François
BACON Jean-François
MOULINNEUF Serge
BENAMMOUR Mérim
BOITTE Gilles
GEFFROY Philippe
HAMDAOUI Naïma
CAMARA N'Na Fanta
CORDIN Olivier
GEFFROY Philippe
CHANTRELLE Laurent
GAUTHIER Raymond

Excusés et absents

MABCHOUR Najat, GEFFROY Philippe (à 00h05), HAMDAOUI Naïma (à 00h05), CAMARA N'Na Fanta (à 00h05), CORDIN Olivier (à 00h05)

M. Jean-François BACON est désigné secrétaire de séance

Matière : Commande publique
Service émetteur : Marchés publics

Objet : Marché public M20037 fourniture de carburants à la pompe par carte accréditive
Conclusion de l'acte modificatif n°1 portant transfert du marché public
TITULAIRE : société WEX FLEET FRANCE sise 102, avenue des Champs Élysées 75008
Paris - SIRET 850 896 796 00016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU l'instruction comptable n° 96-078 « M14 » du 1^{er} août 1996 modifiée ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2194-1 4° et R2194-6 2° ;

VU le marché public M20037 « fourniture de carburants à la pompe par carte accréditive » conclu en date du 31 décembre 2020 avec la société WEX FLEET FRANCE en vertu de sa délibération n°32 du 17 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que ledit marché public a été conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, tacitement reconductible par périodes successives d'un an dans la limite maximale de trois renouvellements ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre d'une réorganisation destinée à rationaliser les activités des filiales du groupe, la société WEX FLEET FRANCE a fait l'objet d'une fusion-absorption par son associé unique, la société WEX EUROPE SERVICES, sise 20, rue Cambon 75001 Paris - SIRET 801 050 493 00031 ;

CONSIDÉRANT que cette opération, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2022, a entraîné la transmission intégrale des biens, droits et obligations de la société WEX FLEET FRANCE à la société WEX EUROPE SERVICES, y compris le marché public susvisé dont elle est titulaire ;

CONSIDÉRANT que la société WEX EUROPE SERVICES dispose de l'universalité du patrimoine et de l'ensemble de ses moyens humains, matériels, techniques et financiers de la société WEX FLEET FRANCE garantissant la poursuite et la bonne fin de l'exécution du marché public susvisé ;

CONSIDÉRANT que la société WEX EUROPE SERVICES a présenté l'intégralité des documents requis pour l'accès à la commande publique ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 mai 2022 à la conclusion d'un acte modificatif n°1 du marché public susvisé, portant transfert dudit marché public de la société WEX FLEET FRANCE, titulaire cédante, à la société WEX EUROPE SERVICES, titulaire cessionnaire ;

Après avoir entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Adopté par	44 voix	Unanimité
Présents ou représentés	44 voix	
Exprimés	44 voix	
Pour	44 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV		

ARTICLE 1 : DÉCIDE de conclure un acte modificatif n°1 du marché public M20037 « fourniture de carburants à la pompe par carte accréditive » autorisant son transfert de la société WEX FLEET FRANCE, titulaire cédante, à la société WEX EUROPE SERVICES, titulaire cessionnaire.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que cette modification prend effet au 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 3 : PRÉCISE encore que cette modification n'a pas d'incidence financière sur le marché public.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte modificatif du marché public susvisé à intervenir avec la société WEX EUROPE SERVICES, ainsi que tout autre document afférent.

ARTICLE 5 : **CHARGE** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Comptable public et le représentant légal de la société WEX EUROPE SERVICES, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 6 : **DIT** que la présente délibération sera :

- transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité
- publiée au recueil des actes de la Mairie

ARTICLE 7 : **DIT** encore que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil exercé dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée : - à la société WEX EUROPE SERVICES
 - au Comptable public



Le Maire

Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 06 JUIL. 2022

Affiché le : 08 JUIL. 2022